

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 27 septembre 2018

Président : M. Patrick CASSANY

Présents : M. DESPLAT, M<sup>me</sup> PASUT, MM. LATOUR, VENTADOUX, M<sup>mes</sup> LAFINESTRE, LAMORLETTE, MM. FOUGEYROLLAS, VAN BOSSTRAETEN, ROUSSEAU, VICTOR, MINGO, PLANTÉ, BAYSSIÉ, MM. TESTU, GROSJEAN, LAFOSSE, MAXANT, FALCOZ, DENYS, M<sup>me</sup> SOULACROIX MM. SCHWEDT, BARRAU, M<sup>me</sup> MOURGUES, MM. AJON, FAVRE-FELIX, CAVALIÉ, MERLE, PUDAL, M<sup>me</sup> BESSON, MM. LADRECH, ASPERTI, TRANCHARD, CALVET, M<sup>mes</sup> ALBINET, DELLÉA, LHEZ-BOUSQUET, M<sup>mes</sup> LACOUÉ, ARMICENT

Procurations : M<sup>me</sup> BEGHIN à M. CASSANY, M<sup>me</sup> DESGUÉ à M. DESPLAT, M. FORGET à M. PUDAL, M. CHAUVEL à M. FOUGEYROLLAS, M<sup>me</sup> MANZOCCO à M. MAXANT, M<sup>me</sup> SIMONNEAU à M. ROUSSEAU, M. DUPUY à M. VAN BOSSTRAETEN

Absents : M. DE VOS, M<sup>mes</sup> SERCAN, BOTTEGA, MM. GALINOU X., GALINOU JL, GRANADOS, BORDERIE M<sup>mes</sup> JARRET, GEOFFROY, FALCONNIER, MM. UNANUÉ, GONZATO, BOUSQUET-CASSAGNE, M<sup>me</sup> LAPORTE, MM. JOLY, LEYGUE

A partir de la délibération n° 131 : M. DE VOS et Mme BOTTEGA sont présents + procuration de Mme SERCAN à Mme BOOTEGA

### Délibération n° 119/2018

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des emplois, à savoir :

#### Création de postes :

- 1 Attaché territorial à temps complet
- 1 Professeur d'enseignement artistique à temps complet
- 1 Agent de maîtrise à temps complet
- 2 Auxiliaires de puériculture principaux 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif à temps complet
- 1 Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- 1 Educateur principal de jeunes enfants
- 1 Agent social principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 30 heures

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 120/2018**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A LA COMMUNE DE FONGRAVE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le renouvellement de la mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée d'un an, auprès des services de la Commune de FONGRAVE de :

*Madame Sylvie DULUT, Adjoint d'animation au 7<sup>ème</sup> échelon, assurant les missions de Directeur de l'Accueil périscolaire pour une quotité de 16h30 hebdomadaires de son temps de travail pendant la période scolaire,*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la Commune de FONGRAVE,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 121/2018**

#### **CONVENTION AVEC LE CDG 47 POUR LE CALCUL DES ALLOCATIONS DE RETOUR À L'EMPLOI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**DECIDE** de conclure la convention pour « la prestation chômage » avec le CDG 47,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette convention,

**DIT** que les dépenses nécessaires au paiement de ces prestations seront prélevées sur les crédits inscrits aux prochains budgets.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 122/2018**

#### **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE FORMATIONS DES AGENTS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGV et la Ville de Villeneuve-sur-Lot concernant l'achat de prestations de formations des agents,

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement,

**DECIDE** de confirmer le choix de la CAGV pour assurer les missions de coordonnateur du groupement de commandes,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention constitutive de groupement ainsi que les avenants et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer et notifier les marchés ou accords-cadres et marchés subséquents à intervenir,

**DECIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises(s) retenue(s), les marchés ou accords-cadres et marchés subséquents dont la CAGV est partie prenante,

**DECIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents dont la CAGV est partie prenante et à les inscrire au budget.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 123/2018**

#### **CONSERVATOIRE BÉLA BARTÓK : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION D'UN « ORCHESTRE À L'ECOLE » A L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-JAURES DE VILLENEUVE-SUR -LOT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** pour la création d'un « Orchestre à l'école » à l'école Jean-Jaurès de Villeneuve-sur-Lot, la convention de partenariat entre la CAGV et l'association « Orchestre à l'école », telle que présentée dans l'exposé qui précède,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 124/2018**

#### **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT 2018 DU SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le nouveau plan de financement 2018 du service Pays d'Art et d'Histoire du Grand Villeneuvois, à savoir :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prestations de service	15 500 €	Etat	8 000 €
Médiation	3 500 €	Département	1 000 €
ANVPah / Documentation	3 150 €	Mission centenaire	1 000 €
Communication / Publications	9 500 €	CAGV	24 150 €
Fonctionnement du service	2 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>34 150 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 150 €</b>

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 125/2018**

**AMENAGEMENT DU BOURG DE LA CROIX-BLANCHE : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la réalisation de l'aménagement du bourg de La Croix-Blanche ainsi que le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

- dépenses : 541 501,73 € HT soit 649 802,08 € TTC
- recettes :
  - *participation de la Commune de La Croix-Blanche :*  
408 428,55 € HT soit 490 114,26 € TTC
  - *participation de la CAGV :*  
133 073,18 € HT soit 159 687,82 € TTC

**DECIDE** de passer avec la Commune de La Croix-Blanche, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Commune de La Croix-Blanche sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 23 du Budget en cours.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 126/2018**

**AMENAGEMENT DE LA RUE DE LASTREILLES A VILLENEUVE-SUR-LOT : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la réalisation de l'aménagement de la rue de Lastreilles ainsi que le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

- dépenses : 404 022,50 € HT soit 484 827 € TTC
- recettes : 484 827,00 € répartis entre :
  - *participation de la Commune de Villeneuve :* 295 488 €
  - *participation de la CAGV :* 189 339 €

**DECIDE** de passer avec la Commune de Villeneuve-sur-Lot, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits au chapitre 23, article 2317 « réseaux de voirie » fonction 822 et au chapitre 45, article 4581 « opération pour compte de tiers » fonction 822 du Budget primitif de l'exercice 2018.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 127/2018**

#### **GARANTIE D'EMPRUNT A LA SCI MAURETTE POUR LA REALISATION D'UN PROJET TOURISTIQUE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder la garantie d'emprunt de la CAGV à hauteur de 50 % pour l'emprunt de 214 000 €, que la SCI MAURETTE souhaite contracter auprès du Crédit Agricole Agen pour une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,68%, pour le financement de l'acquisition du château de Fontirou,

**DIT** que la CAGV s'engage au cas où la SCI MAURETTE, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes exigibles dues par elle, au titre de la garantie d'emprunt, en principal, intérêts, intérêts de retards, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demande du Crédit Agricole par lettre simple, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le Crédit Agricole Agen discute au préalable avec l'emprunteur défaillant, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

**DIT** que l'engagement de la CAGV sera caduc d'ici deux ans en cas de non respect des conditions suivantes :

- la destination des fonds bancaires réservés à l'acquisition du Château de Fontirou ;
- l'affectation du bien au projet global Fontirou Grand Parc concrétisée par la signature du bail entre la SCI MAURETTE et la SAS Z'ANIMOLAND.

**DIT** que la CAGV s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles de l'emprunt garanti,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de la garantie d'emprunt.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 128/2018**

#### **EXTENSION DES ZONES D'ACTIVITES : ACQUISITION FONCIERE RUE HENRI BARBUSSE A VILLENEUVE-SUR-LOT - MME DALBIN VALÉRIE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'acquérir, auprès de Mme DALBIN Valérie, la parcelle cadastrée DR 324 au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-sur-Lot, d'une superficie totale de 7 970 m<sup>2</sup>,

**DIT** que cette acquisition se fera au prix total de 71 061 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet sous réserve des avis favorables de l'autorité environnementale et du CNPN,

**SOLLICITE** la participation de l'Etat au financement de ce projet à travers la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux pour l'année 2018,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2018.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 129/2018**

#### **EXTENSION DES ZONES D'ACTIVITES : ACQUISITION FONCIERE RUE HENRI BARBUSSE A VILLENEUVE-SUR-LOT – M. BAREL LINO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'acquérir, auprès de M. BAREL Lino, la parcelle cadastrée DR 322 au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-sur-Lot, d'une superficie totale de 5 618 m<sup>2</sup>,

**DIT** que cette acquisition se fera au prix total de 74 590 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet sous réserve des avis favorables de l'autorité environnementale et du CNPN,

**SOLLICITE** la participation de l'Etat au financement de ce projet à travers la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux pour l'année 2018,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2018.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 130/2018**

#### **EXTENSION DES ZONES D'ACTIVITES : ACQUISITION FONCIERE RUE HENRI BARBUSSE A VILLENEUVE-SUR-LOT - MME RODRIGUEZ CLAUDINE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'acquérir, auprès de Mme RODRIGUEZ Claudine, la parcelle cadastrée DR 323 au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-sur-Lot, d'une superficie totale de 15 374 m<sup>2</sup>,

**DIT** que cette acquisition se fera au prix total de 195 253 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet sous réserve des avis favorables de l'autorité environnementale et du CNPN,

**SOLLICITE** la participation de l'Etat au financement de ce projet à travers la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux pour l'année 2018,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2018.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 131/2018**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION D'UN SITE CINERAIRE CONTIGU**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** la création et la gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu,

**DECIDE** de retenir la Délégation de Service Public de type Concession pour la construction de l'ouvrage, les équipements nécessaires, l'aménagement du site cinéraire, le financement et la gestion du crématorium et du site cinéraire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de Délégation de Service Public de la crémation dans le cadre des textes réglementaire en vigueur.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 132/2018**

**CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CREATION ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM ET D'UN SITE CINERAIRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer une Commission de Délégation de Service Public pour la compétence « Création et gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire »

**PREND ACTE** que M. Patrick CASSANY est Président de cette commission,

**après avoir procédé au vote à bulletin secret,  
par 49 voix POUR et 0 bulletin blanc,**

**ELIT**

**Titulaires :**

- Yvon VENTADOUX
- Jacques LATOUR
- Michel VAN BOSSTRAETEN
- Claire PASUT
- Jean-Claude MAXANT

**Suppléants :**

- Bertrand PLANTÉ
- Daniel DESPLAT
- Christian ROUSSEAU
- Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
- Michel MINGO

en qualité de membres de cette commission.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 133/2018**

**ALSH DE MONBALEN : DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 47 ET A LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DORDOGNE/LOT-ET-GARONNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le programme d'acquisition et d'aménagement pour l'ALSH de Monbalen, pour l'exercice 2018,

**APPROUVE** le plan de financement, à savoir :

<b>RECETTES</b>	<b>en € HT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>en € HT</b>
1000 Apport CAGV	21 440,80	2131 Construction de bâtiments	
1311 Subv invest Etat		2135 Aménagement -6 ans	17 023,70
1312 Subv invest Région		2135 Aménagement +7 ans	13 552,50
1313 Subv invest Département		2135 Aménagement signalétique	18 154,60
1315 Subv invest Collect Publiques		21541 Matériel ménager	
1316 Subv invest Entrep Publiques		21545 Matériel animation	
1318 Subv invest MSA	2 924,00	21833 Matériel informatique	
131841 Subv invest CAF	12 183,00	2184 Mobilier	
131842 Prêt invest CAF à taux 0	12 183,00		
<b>TOTAL</b>	<b>48 730,80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 730,80</b>

**SOLLICITE** de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, la subvention suivante :

- 24 366 €
  - 50 % en prêt à taux 0 (remboursement en 6 ans),
  - 50 % en subvention

**SOLLICITE** de la Mutualité Sociale Agricole Dordogne/Lot-et-Garonne, la subvention suivante :

- 2 924 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces achats sont inscrits au Budget de l'exercice 2018.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 134/2018**

**MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT DE FONGRAVE ET MONBALEN**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
par 47 voix POUR et 2 voix CONTRE,**

**APPROUVE** les modifications des règlements intérieurs de fonctionnement des ALSH de Fongrave et de Monbalen.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 135/2018**

**REMANIEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE – ADAPTATION DES TERMES DE SUJETION AUX  
EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** la dénonciation des conventions de sujétion à la redevance spéciale établies pour les années 2017 et 2018,

**APPROUVE** les termes de la convention entre la collectivité et les gros producteurs tels que définis ci-dessus,

**DECIDE** d'étendre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'application de la Redevance Spéciale à la location de containers pour les manifestations organisées par des organismes autres que les associations,

**DECIDE** de fixer à 45,00 € le montant de la location d'un container.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 136/2018**

#### **FINANCEMENT DE L'ETUDE RELATIVE AU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) EFFECTUE DANS LE CADRE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**SOLLICITE** la DRAC pour sa participation financière de 4 800 euros correspondant à 50 % du montant TTC de l'étude relative aux « Périmètres Délimités des Abords » initialement incluse dans l'étude AVAP,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 137/2018**

#### **EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2019**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'exonérer, pour l'année 2019, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les locaux commerciaux suivants :

SCI DU BLANCHOU (AUTO CARAMBOLAGE 47)	« Blanchou »	Allez-et-Cazeneuve
SCI LCDG (EQUIP'AUTO 47)	« Rioms »	Allez-et-Cazeneuve
SCI RODRIGUES (AGENCE AUTO PIECES)	« Lasclottes »	Allez-et-Cazeneuve
SCI SCCL (COMIN)	« Las Tres Peyres »	Allez-et-Cazeneuve
SCI DES PLATANES (L. BARBES)	« Monplaisir »	Allez-et-Cazeneuve
SCI MAG BIAS (GIFI)	« Capel »	Bias
SCI DU BORDELAIS (VILLENEUVE AUTOMOBILE)	384, avenue de Bordeaux	Bias
CENTRE COMMERCIAL AUCHAN	« Ponservat »	Bias
BUT	« Broval » 5065, avenue de Bordeaux	Bias
SA BMSO	1230, avenue de Bordeaux	Bias
LA JARDINERIE DE LA PLAINE	2, Route de la Plaine	Bias

Garage LABROUSSE	« Grand Camp »	Bias
M. Philippe TEIXEIRA	2415, avenue du Pont des martinets	Bias
Sté AJB MODE (magasin GEMO)	735, Route de Bordeaux	Bias
S.A. MEUBLES BERTRAND	« Paren » Route de Bordeaux	Bias
MAISONS DU MONDE	1075, avenue de Bordeaux	Bias
SCI AGREMENT (ancien LEADER PRICE)	745, avenue de Bordeaux	Bias
LIDL	Ponservat –D 911	Bias
SCI MIREILLE (M. ACOSTA)	ZA du Mayne	Casseneuil
M. Jean-Paul GAUBAN (ROUSSILLE)	«Plaine de Roc »	Le Lédats
M. Jean-Paul GAUBAN (LOCATLAS)	« Plaine de Roc »	Le Lédats
SYST'AM	ZAE de Campagnac Route de Casseneuil	Le Lédats
CI 47 BENNES DELORME	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
SCI GRAPHIS (PUBLITISS)	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
M. Guy BERNARD-PEYRAT	« Las Nauzettes » Campagnac	Le Lédats
GROUPE LGA	« Lacombe »	Le Lédats
SCI LA SIEUTAT (3 M C)	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
HEBRAS GARCIA	Bourgade haute	Pujols
SOCIÉTÉ INTERCARO (BATISEUL)	« Les 3 Mulets »	Pujols
MIROITERIE BALL	« Côte de Laudie»	Pujols
Ets MASSOU	Le Bourg	St-Antoine de Ficalba
SOCIÉTÉ DALBY	Bousquet – RN 21	St-Antoine de Ficalba
M. Leny GONZALEZ (ancien local GETTO)	3 impasse André Perrier	Ste-Livrade-sur-Lot
M <sup>me</sup> Pierrette CANAC (ancienne quincaillerie)	11, rue Baronne	Ste-Livrade-sur-Lot
Garage Jérôme GEORGÉ	9035, Route de Villeneuve	Ste-Livrade-sur-Lot
Pépinières Viticoles GENTIÉ	« Guide »	Ste-Livrade-sur-Lot
SARL GDV Auto	ZAC de Nombel	Ste-Livrade-sur-Lot
SAS MULTI LAVAGES	ZI Rossignol	Ste-Livrade-sur-Lot
SA CONRAD	23, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade-sur-Lot
SA PAULHE	« Grossis »	Ste-Livrade-sur-Lot
SA COELHO	« Labrugne » Route du Rogas	Ste-Livrade-sur-Lot
RAYNAL et ROQUELAURE	9, rue des Silos	Ste-Livrade-sur-Lot
Ets BERGONNIÉ (Pro Pneus)	9006 B Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI MJP IMMO (MONJALES Matériaux)	« Le Sautoul » Route de Casseneuil	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI SAINT-MARTIN (Applimotec)	Impasse André Perrier	Ste-Livrade-sur-Lot
SARL GIUDICELLI (Electronic-confort)	2, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade-sur-Lot
Garage MARTY	2 ter, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI KIBOU (INTERMARCHÉ)	«Parrou » Route de Villeneuve	Ste-Livrade-sur-Lot

SARL AU PLAISIR DU PASSÉÉ	« Toulos » - Route Monflanquin	Villeneuve-sur-Lot
Ebénisterie AMERICI	29 et 42 Rue d'Agén	Villeneuve-sur-Lot
SCI MAG VILLENEUVE (GIFI)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
SCI DE LYES	21 bis, rue de Lyes	Villeneuve-sur-Lot
CONFORAMA	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
SARL VILLOT (magasin NOZ)	Rue M. Filhol ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
SCI LA SALANQUETTE (ancien magasin ABITA)	Rue M. Filhol ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
M. Jean-Pierre CAMBOU	9003 Las Piétat – Route de Paris	Villeneuve-sur-Lot
SCI PLAISANCIÈRE	Plaisance – Route de Paris	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	621, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9007, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	5038, Rue Marcelle Cavaille	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9005, Rue Marcelle Cavaille	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9018, Rue Marcelle Cavaille	Villeneuve-sur-Lot
SNC LES RIVES DU LOT	9001, Rue Anne Marie Robinet	Villeneuve-sur-Lot
M. Jean-Paul GAUBAN (Ink Print Shop)	7 et 9 rue du Général Blaniac	Villeneuve-sur-Lot
Mme Claudine GAUBAN (ARA Automobile)	46 B rue Victor Michaud	Villeneuve-sur-Lot
SCI NOUVELLE ZAC (ABSR Rouleau)	Rue Georges Charpak	Villeneuve-sur-Lot
CHAUSSEON MATÉRIAUX	ZI de Gladly - Cami de Pastourel	Villeneuve-sur-Lot
SCI LAGES IMMOBILIER	Rue Georges Charpak	Villeneuve-sur-Lot
SAS ESL (SOCIETE TRANSPORTS FRIGORIQUES VILLENEUVOIS)	Barbes-Est ZAC du Villeneuvois	Villeneuve-sur-Lot
SCI JUAN III (CATARINO)	9005 rue Henri Barbusse	Villeneuve-sur-Lot
SCI JUAN III (CATARINO)	9045 rue Henri Barbusse	Villeneuve-sur-Lot
SCI JUAN III (CATARINO)	291 Avenue du Général de Gaulle	Villeneuve-sur-Lot
MM. Jean-Luc et Xavier MARCHI	2, rue Darfeuille	Villeneuve-sur-Lot
LIDL	7, avenue Jean-Claude Cayrel	Villeneuve-sur-Lot
SCI ICARE (M. Eric VANNIER)	33, rue de Bordeaux	Villeneuve-sur-Lot

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 138/2018

#### TAXE DE SÉJOUR : EVOLUTION DU BARÈME DES TARIFS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification des tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon les modalités précisées dans l'exposé qui précède,

**APPROUVE** la mise en place des exonérations qui figurent ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 139/2018

#### **APPLICATION DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAGV SELON LE MODE DE COLLECTE PAP OU PAV**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer un taux de TEOM par zone en fonction du mode de collecte :

- **Zone 1 - collecte en Porte A Porte (PAP) : taux 11,96 %.**
- **Zone 2 - collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) : taux : 8,55 %.**

**DIT** qu'un fichier retraçant la liste des locaux qui subiront un changement de taux selon ce nouveau zonage sera transmis aux services fiscaux.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 140/2018

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

Nat	Chap	Fonc	Budget Principal	DEPENSES	RECETTES		
617	011	812	Etudes	-20 000,00		En section de fonctionnement, il est nécessaire de procéder à certains rééquilibrages entre différents chapitres.	
65584	65	812	Traitement déchets OM Valorizon	20 000,00			
673	67	01	Titres annulés sur exercices antérieurs	-10 000,00			
64111	012	20	Rémunération principale	-12 500,00			
6574	65	30	Subventions associations	20 000,00			
66111	66	01	Intérêts des emprunts	2 500,00			En effet, certains chapitres (65, 011 ou 66) doivent être abondés par transfert de crédits provenant d'autres chapitres (67, 012) tout en gardant l'équilibre entre chapitres.
678	67	811	Prestations pluvial Véolia (VSL, Bias, Pujols)	-31 000,00			
61523	011	811	Prestations pluvial Véolia (VSL, Bias, Pujols)	31 000,00			Suite au transfert de la crèche de Pujols au 1 <sup>er</sup> septembre 2018, il est nécessaire de procéder à la création des lignes de crédits nécessaires au fonctionnement de la crèche tant en dépenses qu'en recettes de septembre à la fin de l'exercice 2018.
60623	64	011	Crédits fonctionnement crèche Pujols	12 300,00			
64111	64	012	Masse salariale crèche Pujols	72 000,00			
7066	64	70	Participations familles crèche Pujols		12 000,00		
7478	64	74	Recettes CAF crèche Pujols		51 000,00		
7067	64	70	Recettes MSA & chèque dej crèche Pujols		1 150,00		
6459	64	013	Recettes emploi aidé crèche Pujols		2 220,00		
73211	64	73	Attribution de compensation crèche Pujols		17 930,00		
			<b>Total fonctionnement</b>	<b>84 300,00</b>	<b>84 300,00</b>		

La section de fonctionnement est équilibrée.

La section d'investissement fait également l'objet d'ajustements entre

Nat	Chap	Fonc	Budget Principal	DEPENSES	RECETTES
2031	20	0201	Etude centre technique	-114 456,00	

chapitres.	2313	23	0201	Maîtrise d'œuvre centre technique	114 456,00	
	4581	45	811	Opérations d'inv sous mandat (Eau 47 - rue de Ribas)	214 000,00	
L'ouverture de crédits au chapitre 45 (opération sous mandat) n'a pas été anticipée lors du vote du BP.	4582	45	811	Opérations d'inv sous mandat (Eau 47 - rue de Ribas)		214 000,00
	4581	45	811	Opérations d'inv sous mandat ( rue de Lastreilles)	295 500,00	
	4582	45	811	Opérations d'inv sous mandat ( rue de Lastreilles)		295 500,00
	2317	23	811	Voiries - travaux entreprises (Lastreilles)	45 000,00	
	21751	21	822	Voiries - travaux entreprises (Lastreilles)	-45 000,00	
Il est également nécessaire d'abonder le chapitre 23 (utilisé lors de versement d'acomptes aux entreprises).	2315	23	90	Pôle ressources jeunesse : maîtrise d'œuvre	45 560,00	
	21735	21	64	Darfeuille travaux bâtiments	-45 560,00	
				<b>Total investissement</b>	<b>509 500,00</b>	<b>509 500,00</b>

La section d'investissement est équilibrée.

Nat	Chap	Oper	Budget Assainissement Collectif	DEPENSES	RECETTES	
2051	20		Logiciel informatique	5 100,00		Ce budget nécessite l'inscription de travaux de mise aux normes sur la station d'épuration de Virebeau financés par une recette indemnitare de Véolia.
2188	21		Chauffage bureaux ex SIAAV	17 000,00		
2315	23	80	Station d'épuration de Virebeau : tvx mise aux normes	110 606,00		
1318	13		Veolia - indemnisation travaux station non réalisés		132 706,00	
			<b>Total investissement</b>	<b>132 706,00</b>	<b>132 706,00</b>	

**DECIDE** de voter les crédits inscrits en DM 1 2018 par chapitre pour le Budget principal et le Budget de l'Assainissement Collectif.

\*\*\*\*\*

Affiché le 2 octobre 2018

Le Président  
Patrick CASSANY